

TABLE DES MATIÈRES

<i>Avant-propos de la dixième édition (2016)</i>	ix
<i>Avant-propos de la neuvième édition</i>	xi
<i>Liste des abréviations</i>	xv
<i>Table de la jurisprudence</i>	xix
CODE DE PROCÉDURE PÉNALE	
CHAPITRE I — DISPOSITIONS GÉNÉRALES [art. 1-71]	1
SECTION I — Dispositions introductives [art. 1-8.1]	1
SECTION II — Droit de poursuite [art. 9-13]	37
SECTION III — Prescription [art. 14-16]	52
SECTION IV — Calcul des délais [art. 17-18]	58
SECTION V — Signification des actes de procédure [art. 19-29]	61
SECTION VI — Présentation des demandes [art. 30-34]	73
SECTION VII — Assignation des témoins [art. 35-53]	80
SECTION VIII — Commission rogatoire [art. 54-59]	97
SECTION IX — Moyens de défense et règles générales de preuve [art. 60-71]	101
CHAPITRE II — ARRESTATION [art. 72-94]	180
CHAPITRE II.1 — MANDAT D'ENTRÉE [art. 94.1-94.9]	224
CHAPITRE III — FOUILLES, PERQUISITIONS ET SAISIES [art. 95-141]	226
SECTION I — Dispositions générales concernant les perquisitions [art. 95-114]	226
SECTION II — Perquisition à l'égard de renseignements confidentiels [art. 115-121]	284
SECTION III — Examen des choses saisies et des documents relatifs à la perquisition [art. 122-123]	292
SECTION III.1 — Ordonnance interdisant ou restreignant l'accès à certains renseignements ou document interdisant leur communication [art. 124-128.1]	295
SECTION IV — Garde, rétention et disposition des choses saisies [art. 129-141]	302
SECTION V — Mandat général [art. 141.1-141.4]	319
SECTION VI — Ordonnance de communication visant les tiers [art. 141.5-141.12]	321
CHAPITRE IV — INTRODUCTION DE LA POURSUITE [art. 142-159]	326
SECTION I — Lieu d'introduction [art. 142-143]	326
SECTION II — Constat d'infraction [art. 144-155]	330
SECTION III — Signification du constat d'infraction [art. 156-159]	367
SECTION III.1 — Programme d'adaptabilité des règles relatives à la poursuite [art. 159.1-159.5]	375
CHAPITRE V — PROCÉDURE PRÉALABLE À L'INSTRUCTION [art. 160-186.4]	376
SECTION I — Transmission du plaidoyer [art. 160-167]	376
SECTION II — Demandes préliminaires [art. 168-186]	393
SECTION III — Dispositions relatives à certaines instances [art. 186.1-186.4]	443
CHAPITRE VI — INSTRUCTION [art. 187-218.7]	450
SECTION I — Dispositions générales [art. 187-218.1]	450
SECTION I.1 — Dispositions particulières à l'instruction des poursuites que le défendeur est réputé ne pas contester [art. 218.2-218.7]	517
CHAPITRE VII — JUGEMENT [art. 219-242]	522
SECTION I — Dispositions générales [art. 219-228]	522
SECTION I.1 — Dispositions particulières aux jugements relatifs aux poursuites que le défendeur est réputé ne pas contester [art. 228.1-228.3]	535
SECTION II — Peine [art. 229-242]	537

Table des matières

CHAPITRE VIII — RECTIFICATION DE JUGEMENT [art. 243-249]	557
CHAPITRE IX — RÉTRACTATION DE JUGEMENT [art. 250-264]	562
SECTION I — Rétractation à la demande du défendeur [art. 250-256]	562
SECTION II — Rétractation à la demande du poursuivant [art. 257-260]	573
SECTION III — Réduction de frais [art. 261-264]	576
CHAPITRE X — POURVOI EN CONTRÔLE JUDICIAIRE PRÉVU AU <i>CODE DE PROCÉDURE CIVILE</i> ET DEMANDE EN <i>HABEAS CORPUS</i> [art. 265]	578
CHAPITRE XI — APPEL À LA COUR SUPÉRIEURE [art. 266-290]	588
SECTION I — Dispositions générales [art. 266]	588
SECTION II — Introduction de l'appel [art. 270-280]	599
SECTION III — Audition de l'appel et jugement [art. 281-290]	609
CHAPITRE XII — APPEL À LA COUR D'APPEL [art. 291-314]	629
SECTION I — Dispositions générales [art. 291-293]	629
SECTION II — Introduction de l'appel [art. 294-311]	647
SECTION III — Audition de l'appel et jugement [art. 312-314]	659
CHAPITRE XIII — EXÉCUTION DES JUGEMENTS [art. 315]	662
SECTION I — Dispositions générales [art. 315-345.2]	662
SECTION II — Dispositions relatives à l'emprisonnement pour défaut de paiement des sommes dues [art. 345.3-362]	699
SECTION III — Dispositions particulières aux infractions en matière de circulation routière et de stationnement [art. 363-366.2]	716
CHAPITRE XIV — RÉGLEMENTATION [art. 367-368]	721
CHAPITRE XV — DISPOSITIONS TRANSITOIRES ET FINALES [art. 369-403]	725
RÈGLEMENTS D'APPLICATION DU CODE DE PROCÉDURE PÉNALE	
Règlement sur la forme des constats d'infraction	745
Règlement sur la forme des rapports d'infraction	797
Règlement sur certains frais judiciaires en matière pénale applicables aux personnes âgées de moins de 18 ans	821
Règlement sur la prise de dépositions des témoins en matière pénale	829
Règles de pratique de la Cour supérieure du Québec en matière pénale	831
Règlement de la Cour d'appel du Québec en matière pénale	837
Tarif judiciaire en matière pénale	855
RÈGLEMENTS CONNEXES	
Règlement sur les indemnités et les allocations payables aux témoins cités à comparaître devant les cours de justice	865
Règlement des cours municipales	869
Règlement de la Cour du Québec	885
Règles de la Cour d'appel du Québec en matière criminelle	923
LES CHARTES	
Charte des droits et libertés de la personne	945
Loi constitutionnelle de 1982	977
INDEX ANALYTIQUE	1173